



1. Le conducteur désorienté

Un patient atteint de démence continue de conduire.

CORRIGÉ — DROIT d'annoncer à l'autorité de la circulation : LCR 15d al. 3; documenter aptitude, urgence et proportionnalité.

2. La chute mortelle en EMS

Cause incertaine après une chute non observée.

CORRIGÉ — Traiter comme décès potentiellement extraordinaire ; appliquer droit cantonal et circuit institutionnel.

3. La rougeole vendredi soir

Suspicion répondant aux critères.

CORRIGÉ — Déclaration 24 h selon guide 2026 au service cantonal; vérifier critères et formulaire.

4. Le botulisme à 22 h

Suspicion clinique crédible.

CORRIGÉ — 2 h, téléphone médecin cantonal + OFSP, puis formulaire.

5. Le chirurgien dangereux

Un professionnel observe des soins dangereux répétés par un confrère en VD.

CORRIGÉ — Obligation au médecin cantonal selon LSP VD 80a al. 1.

6. L'adolescent confidentiel

Mineur capable de discernement révèle une violence.

CORRIGÉ — Secret de départ ; droit/devoir de protection selon CC et canton ; sécurité et intérêt de l'enfant priment dans le cadre légal.

7. La menace vague

Patient exprime colère sans cible ni plan.

CORRIGÉ — Pas de dénonciation réflexe ; évaluer risque. Base spéciale/danger concret ou levée nécessaires.



8. La menace ciblée à Bâle

Menace concrète de violence envers une personne.

CORRIGÉ — Examiner droit d'annonce au Bedrohungsmanagement selon GesG BS § 27 al. 6.

9. L'effet indésirable

Hospitalisation inattendue après médicament.

CORRIGÉ — Pharmacovigilance Swissmedic; obligation et délai réglementaire.

10. Le dispositif cassé

Pompe défaillante avec dommage grave.

CORRIGÉ — Sécuriser, conserver, annoncer selon ODim/ODiv et vigilance interne.

11. Le patient militaire

Atteinte possiblement liée au service.

CORRIGÉ — Annonce immédiate à l'assurance militaire, LAM 84.

12. L'appel de la police

La police demande le dossier complet sans décision ni base précisée.

CORRIGÉ — Ne pas remettre automatiquement ; vérifier consentement, base, réquisition et portée ; levée si nécessaire.